



DOUZIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LES RESSOURCES NATURELLES

(20 juin – 21 juin 2019, OCDE, Centre de conférences, Paris)

CONCLUSIONS CLES

Sous la co-présidence de la **Guinée**, du **Libéria**, de la **Norvège** et du **Royaume-Uni**, 20 délégations de pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que les représentants de 11 organisations partenaires et institutions internationales et de 32 grandes entreprises, associations professionnelles, organisations de la société civile, universitaires, cabinets juridiques et groupes de réflexion se sont réunis au siège de l'OCDE les 20 et 21 juin 2019 pour la Douzième réunion plénière du Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles. Les organisations internationales et institutions présentes étaient la Banque interaméricaine de développement (IADB), la Banque mondiale, la Commission de l'Union Européenne, la Facilité africaine de soutien juridique (ASLF), le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), les Nations Unies, le Saint-Siège, le Secrétariat du Commonwealth et la Société financière internationale (IFC).

Axe de travail 1 – Création de valeur partagée et développement local

Les participants ont reconnu que l'utilisation partagée des infrastructures pour les projets miniers, si elle était effectuée correctement, est une solution gagnante-gagnante et créatrice de valeur, pouvant générer des avantages partagés pour les gouvernements, les investisseurs et les communautés. L'utilisation partagée d'infrastructure peut générer des économies d'échelle, pouvant réduire de manière significative les coûts du développement des infrastructures et leur utilisation, tout en ayant un effet catalyseur pour d'autres secteurs de l'économie. Les participants ont reconnu que l'utilisation de l'infrastructure n'est pas une simple extension de la mine, mais que cela implique des investissements bien plus conséquents que ceux pour les opérations minières. Pour cette raison, afin d'être financièrement viables, les projets d'infrastructure devraient refléter la compétitivité de la mine, en termes de valeur, de volumes et de coûts. L'inclusion d'obligations d'accès par des tiers devrait également refléter l'existence d'une surcapacité réelle afin d'éviter toute perturbation des activités minières. L'utilisation partagée du corridor nord-ouest dans la région de Boké en République de Guinée a été validée pour inclusion dans le *Recueil de pratiques* en ligne. Le succès de ce projet d'infrastructure partagée a été attribué à l'alignement des intérêts des parties impliquées dans la région, aux accords contractuels bien conçus relatifs à la structure de la gouvernance, ainsi qu'à l'appropriation et à la volonté politique du gouvernement de soutenir l'accord d'infrastructure à usage partagé. En outre, la qualité des études techniques à la base de l'investissement initial, soutenu par la Banque mondiale, a contribué à la solidité économique du projet. Les participants ont reconnu qu'il n'existe pas de moyen unique pour l'utilisation partagée des infrastructures de transport, les projets devront donc être examinés au cas par cas. Les participants ont discuté des défis émergents, tels que l'impact du changement climatique sur le profil de risque et la conception des projets d'infrastructures de transport partagé, la propension au risque de différentes catégories de bailleurs en fonction de si l'investissement est commercial ou politique, et la nécessité de mener des travaux sur l'approche réglementaire vis-à-vis l'approche contractuelle, ainsi que sur le développement des projets d'infrastructures transfrontalières afin d'explorer les moyens de gagner la confiance des gouvernements pour la réalisation de corridors régionaux.

Axe de travail 3 – Obtention de contrats plus avantageux

Les participants ont vivement accueilli et endossé la version finale des [*Principes directeurs pour des contrats d'extractifs durables*](#), à la suite d'un processus de consultation multipartite de quatre ans. Les *Principes directeurs* reflètent les résultats d'un processus de rédaction ouvert, intense, enrichissant et inclusif qui a abouti à la création d'un document fiable, légitime et crédible abordant le cœur du problème de comment négocier un accord équitable. Les *Principes directeurs* énoncent huit principes avec leurs commentaires que les gouvernements hôtes et les investisseurs peuvent utiliser comme référence commune pour la future négociation des contrats durables et mutuellement avantageux, conformément au mandat reçu par les pays membres du Centre de Développement de l'OCDE lors de la Quatrième Réunion à haut niveau du Comité directeur du Centre de développement de l'OCDE du 3 Octobre 2017. Les *Principes directeurs* offrent des orientations sur comment des projets extractifs peuvent être développés pour refléter l'équilibre des risques et bénéfices étayant des contrats durables, tout en tenant compte des intérêts et des préoccupations des communautés locales depuis le tout début. Les *Principes directeurs* fournissent un cadre au contenu et à la

négociation des contrats extractifs pour réduire les risques de litiges et les demandes de renégociation par l'une ou l'autre partie, y compris à travers des mécanismes à même de s'adapter et de répondre de manière prévisible aux conditions qui prévalent sur le marché. Leur but est également d'aider les gouvernements des pays hôtes et les investisseurs à expliquer au public le contenu des contrats pour surmonter les tensions entre les parties prenantes. Les participants ont souligné la grande valeur ajoutée de ces *Principes* et le caractère opportun de leur finalisation pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle exigence ITIE à compter de 2020 concernant la divulgation des contrats et réduire prolifération de différends entre investisseurs et États. Les fournisseurs d'assistance technique, tels que CONNEX, la Facilité africaine de soutien juridique et le Secrétariat du Commonwealth, se sont déjà engagés à utiliser les *Principes directeurs* dans le soutien et leurs programmes en cours dans les pays en voie de développement et ont reconnu comment ces *Principes* peuvent réduire l'asymétrie d'information et comment ils pouvaient augmenter la capacité des gouvernements dans la négociation des contrats. Le Centre de développement de l'OCDE s'appuiera également sur les collaborations existantes avec les organisations internationales et régionales pour favoriser l'adoption et l'appropriation des Principes directeurs au niveau des pays. Le Centre de développement de l'OCDE soumettra les Principes directeurs à l'examen et à l'approbation éventuelle du Comité Directeur du Centre de développement de l'OCDE à l'automne 2019.

Axe de travail 4 – La mobilisation des ressources domestiques : neutraliser l'érosion de la base d'imposition et la corruption

Les participants ont salué la reconnaissance par l'ITIE de la nécessité de développer deux modèles de reporting – l'un pour les entreprises publiques et l'autres pour les acheteurs - afin de refléter les environnements différents dans lesquels ces entités opèrent. En même temps, les participants ont souligné l'importance d'étendre la portée du travail aux pays non-membre de l'ITIE – car 90% des transactions ont lieu dans des pays non-membres de l'ITIE -- et de créer des conditions d'égalité pour tous les pays, y compris les centres pour le négoce des matières premières. Les participants ont donné leurs avis sur l'ensemble des informations recommandées à la divulgation par l'ITIE concernant les éléments transactionnels et l'OCDE sur des aspects supplémentaires, dont les conflits d'intérêts, l'utilisation de structures sociétaires et d'intermédiaires, soulignant les domaines où des travaux complémentaires du Groupe de travail sur le commerce des matières premières de l'ITIE seraient nécessaires pour répondre aux préoccupations de confidentialité commerciale et aux défis pratiques, y compris pour l'opérationnalisation future des divulgations d'information et de l'utilisation des données. Les participants se sont félicités des progrès accomplis par l'OCDE dans l'élaboration d'orientations afin de soutenir les entreprises publiques dans la sélection des acheteurs des matières premières appartenant à l'État. Ils ont pris connaissance des documents de consultation du Centre de développement de l'OCDE sur *Les risques clés dans la procédure de sélection des acheteurs et les bonnes pratiques émergentes utilisées par les entreprises publiques*, fournissant un encadrement utile des principaux problèmes de corruption et des bonnes pratiques émergentes tout au long de la procédure de sélection des acheteurs. Les participants ont souligné les différences entre les processus de vente pour le pétrole, le gaz et les minéraux et le besoin correspondant de formuler des orientations reflétant les caractéristiques de ces différents processus de vente de matières premières.

L'IGF et le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE ont présenté une mise à jour du programme en cours sur l'érosion de la base d'imposition dans le secteur minier. En ce qui concerne le travail sur les conventions fiscales internationales, ils ont noté la révision de 90 conventions fiscales internationales par rapport aux différents segments de la chaîne de valeur minière, qui vise à identifier les dispositions de convention les plus importantes pour les pays riches en matières premières afin de protéger leur droit d'imposition, à déterminer une répartition adéquate des droits d'imposition et à envisager toute modification éventuelle de la Convention des Nations Unies sur la double imposition entre pays développés et des pays en développement et/ou du Modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune. La modélisation des incitations fiscales, entreprise l'année dernière, a également été complétée par des recherches empiriques dans 11 pays supplémentaires (pour un total de 21) afin de mieux évaluer l'impact des incitations fiscales sur l'attraction des investissements et les coûts associés en termes de pertes de revenus. Dans le prolongement des travaux sur la modélisation des incitations fiscales, les participants ont accueilli « [La Modélisation pour le développement durable: de nouvelles décisions pour un nouvel ère](#) », en tant qu'outil qui contribuerait à changer la manière dont les décisions sont prises en permettant un processus de modélisation plus holistique dans une perspective de développement durable, en tenant compte à la fois des aspects financiers et non financiers. Une modélisation robuste peut avoir un impact sur l'allocation et l'utilisation futures des ressources, sur les choix de projets énergétiques et les grands projets d'infrastructure ou de ressources naturelles. Les participants ont accueilli le programme sur le long-terme d'assistance technique IGF/OCDE déjà mis en place en Zambie et en Mongolie. Au-delà de leur engagement auprès des autorités fiscales et des ministères des mines, les participants ont encouragé l'IGF et l'OCDE à également associer le pouvoir judiciaire et la société civile dans le renforcement des capacités afin de responsabiliser les gouvernements et traiter les problèmes d'économie politique.